

République Française

Séance publique du Conseil Municipal en date du 18 Mai 2015.

Lecture du Compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

1) Convention diagnostic et assistance technique QCS Services

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et à partir du 1er janvier 2015, tous les Etablissements Recevant du Public (E.R.P.), devront être accessibles aux handicapés et aux personnes à mobilité réduite. Toute commune qui n'aurait pas mis ses établissements recevant du public en conformité reste soumise aux sanctions pénales associées. Pour retrouver une protection juridique, la Commune peut constituer un Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP) qui devra être déposé au plus tard le 27 septembre 2015.

Il Propose la convention de diagnostic et d'assistance technique pour l'élaboration du dossier AD'AP de la société QCS Services, situé à Velisy, qui avait déjà effectué le diagnostic accessibilité des ERP pour notre commune en 2013. Le montant de cette assistance s'élèverait à 2 600 € H.T soit 3 120 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents, accepte la convention de diagnostic et d'assistance technique pour l'élaboration du dossier AD'AP de la société QCS Services, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la société QCS Services et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 23/2015.

2) Finances

DM2

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la situation des réalisations du Budget Primitif 2015, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2015

FONCTIONNEMENT

COMPTE DE RECETTES

CHAPITRE 74 – DOTATION – SUBVENTION ET PARTICIPATION

Compte 7411 – Dotation forfaitaire	3 900,00 €
--	------------

COMPTE DE DEPENSES

CHAPITRE 023 – Virement à la Section d'investissement

Compte 23 – Virement à la Section d'Investissement	2 100,00 €
--	------------

CHAPITRE 63 – Impôts et Taxes

Compte 63513 – Autres impôts locaux	1 800,00 €
---	------------

INVESTISSEMENT

COMPTE DE RECETTES

CHAPITRE 000 – Opérations Financières

Compte 21 – Virement à la Section d'Investissement 2 100,00 €

COMPTE DE DEPENSES

CHAPITRE 000 – Opérations Financières

Compte 20 – Dépenses Imprévues 1 000,00 €

CHAPITRE 21 – Immobilisation Corporelle

Opération 101 – Compte 2184 - Mobilier 700,00 €

CHAPITRE 000 – Opérations Financières

Opération 116 – Compte 21578 – Autres Matériels et outillages 400,00 €

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 23/2015.

3) Personnel Communal

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée du courrier de M. Xxxxxxx, Adjoint Technique de 2^{ème} Classe aux écoles et à la cantine, demandant une réduction de son temps de travail de 1 h 30 par semaine.

Après entretien avec cet agent et étude de la faisabilité de cette demande, la Commission Ecole – Cantine émet un avis favorable à cette demande et propose la création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe à temps non complet de 23,6 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents, décide la création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe à temps non complet de 23,6 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2015.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 24/2015.

4) Modification des statuts de la CCTB

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée de la délibération du 27 Avril 2015, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire a approuvé la modification des statuts tels qu'exposé ci-dessous :

Un ouvrage d'art (pont) situé à 30 mètres environ d'une voirie intercommunale et limitrophe aux communes de Monsteroux-Milieu, Chalon et Montseveroux, se retrouve exclu de toute appartenance et n'a pas été intégré à la voirie intercommunale au moment du transfert de compétences. Celui-ci est en mauvais état et se bouche et déborde régulièrement.

Il est proposé que la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire intègre cet ouvrage dans la voirie intercommunale, au regard de sa situation géographique et prenne à sa charge sa remise en état.

Vu les statuts de la Communauté de la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire, Considérant le souhait de la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire de procéder à l'intégration d'un ouvrage d'art dans la voirie intercommunale au regard de sa situation géographique,

Il est proposé de procéder à la modification du plan de la voirie d'intérêt communautaire annexé à l'arrêté préfectoral n°2001-10783 relatif aux statuts de la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire, et d'ajouter l'ouvrage d'art sis chemin des Coches (limite de Monsteroux-Milieu – Chalon – Montseveroux).

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 25/2015.

5) Compte-rendu de la réunion de présentation du projet de l'Habitat Dauphinois

Monsieur le Maire nous donne le compte-rendu de la rencontre qui a réuni M. BERNARD Martial, M. PERIGAUD Florian, représentants d'ERDF, M. ROCHAS Samuel, directeur de la Maison de l'Eau, M. BUZOLICH Gaëtan, Responsable habitat de la CCTB, Mme BERNARD Valérie du Cabinet d'Urbanisme Interstice, M. BECKER Jérôme, M. WEILAND Christophe et M. POULY Pascal, représentants de l'Habitat Dauphinois, la Commission Urbanisme ainsi que le Maire et les Adjoints. Cette rencontre a pour objectif de déterminer les besoins liés au projet présenté : étude de ERDF pour définir un éventuel renforcement de réseau ; le projet dépend également de la réalisation de la lagune dont les travaux sont prévus pour l'automne 2015 (livraison en juin 2016). Une discussion s'est engagée autour d'une modification du PLU, qui semble nécessaire. Une modification simplifiée suffira, si on ne dépasse pas les 20% de modification du nombre de constructions prévue dans le PLU ; une modification simplifiée avec enquête publique, si le nombre de logements est modifié au-delà des 20%, sera nécessaire.

Le projet concerne les zones Aua1 et une partie de la zone Aua2 (Clos Poncin). Au sud de la zone, une partie du terrain est prévu pour la construction de 19 logements seniors, de 8 logements sociaux ainsi que la viabilisation de 10 terrains réservés à l'accession à la propriété (lots viabilisés de +/- 800 mètres carrés). Une jonction est prévue avec le lotissement le Clos des Rancines ainsi qu'une voirie interne. Projet à suivre.

6) Compte-rendu de la réunion publique sur les TAP

Madame CHANAUX Nadège nous donne le compte-rendu de la réunion publique du 11 mai dernier sur les modifications des TAP prévues pour la rentrée.

Seulement 17 enfants (sur les 149 de l'école) étaient représentés, dont la grande majorité sont des enfants de l'extérieur de la commune, et des enfants d'élus. On notait aussi la présence de Mme GONNET Chrystelle, directrice de l'école, de Mme MARTINEZ Laurence, enseignante des CE1/CE2, du CIB, de plusieurs intervenants, de la Commission Ecole et de deux adjoints au Maire. Lors de cette réunion, un premier bilan, plutôt positif, a été fait sur l'organisation des TAP de cette année : les parents (et enfants) ont apprécié la qualité et la diversité des activités. Ensuite, un échange a eu lieu autour du passage à deux jours et de la mise en place de la tarification qui prendra effet à la rentrée de septembre.

7) Commissions Intercommunales

- Communication Enfance et jeunesse

Mme MARGARIT Huguette nous donne le compte-rendu de la Commission Intercommunale Enfance sur le bilan et les projets du Contrat Enfance et Jeunesse. A Jarcieu, on compte 15 assistantes maternelles. Cinq séances de Cinéma en plein-air sont prévues cet été dont une à Jarcieu le vendredi 5 juin. L'opération « Milles couleurs » va évoluer et changer de concept.

Concernant les projets en attente de validation : une mini-crèche doit ouvrir en septembre 2015 à Cour-et-Buis ainsi qu'un centre social à Bellegarde-Poussieu (qui concernera les enfants de Jarcieu avec transport en mini-bus).

- Défense incendie et bâtiment

M. MERMET Jean-Luc a assisté à la Commission Défense Incendie qui s'est articulé autour de deux points : le nouveau décret applicable à compter du 1^{er} avril 2015 et le projet AD'AP (accessibilité).

8) Urbanisme : délibération numérisation des actes d'urbanisme

Les communes du Canton de Beaurepaire ont reçu, un courrier conjoint de l'Etat et du Conseil Général, relatif à un projet de numérisation de tous les documents d'urbanisme du département de l'Isère.

Ainsi, l'Etat et le Conseil Général se sont engagés dans un projet de numérisation des documents d'urbanisme, afin de rendre plus homogène les numérisations existantes en couverture et qualité, et de rendre plus indépendantes les communes et améliorer l'accès à l'information du public, Le projet consiste donc à créer une nouvelle interface de visualisation des POS et PLU avec possibilité s donnée au public de visualiser via un « Géo portail »

La Communauté é de Communes gérant actuellement pour ses communes membres, le SIG, il est proposé que la convention à intervenir pour la mise à disposition et la mise à jour du document d'urbanisme numérisé avec l'Etat et le Département doit être établie avec la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire. Toutefois, chaque commune doit délibérer afin d'autoriser la Communauté de Communes à intervenir pour leur compte dans ce transfert de données,

Considérant les réflexions menées par le Département en matière d'aménagement des territoires, tant pour le suivi de ses projets spécifiques, que pour le pilotage de ses démarches partenariales, lesquelles ont mis en évidence la nécessité de mettre en place un outil informatique de consultation et de suivi des documents d'urbanisme. Cette étape fait suite à une politique de partage de l'information géographique départementale engagée notamment pour la mise à disposition de référentiels géographiques et par l'élaboration du plan cadastral informatisé

Convaincu du levier que représente la numérisation des documents d'urbanisme, l'Etat par l'intermédiaire de la direction départementale des territoires de l'Isère, s'est associé à la démarche, notamment en fournissant les documents en sa possession et en participant à la conduite du marché et à son exécution.

Cette démarche vise donc à mettre en place un partenariat avec les communes et les EPCI compétents pour mutualiser et harmoniser les pratiques en matière de numérisation des documents d'urbanisme.

La Communauté de Communes ayant géré pour le compte de ses communes membres le SIG, il est proposé de l'autoriser à passer la convention à intervenir avec l'Etat et le Département pour notre compte.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 26/2015.

9) Questions diverses

✓ Ouverture à la publicité du bulletin municipal

La Commission communication, chargée de l'élaboration du Petit Journal, souhaite ouvrir à la publicité le bulletin municipal et demande donc l'accord du Conseil municipal. Les conditions (tarification, publication) seront définies ultérieurement. Le Conseil municipal donne son accord. Une information sera faite auprès des entreprises locales, qui seront les seules sollicitées, pour d'éventuelles parutions.

✓ Demandes de l'Harmonie pour le samedi 23 mai

L'Harmonie fait part de demandes diverses pour l'organisation de la soirée du samedi 23 mai (utilisation du couloir des vestiaires, installation buvette, disponibilité de la salle le vendredi). Accord est donné aux différentes demandes à l'exception de l'utilisation de l'espace cantine.

✓ Signalisation Chemin de la Vie du Cerisier

Des membres du Conseil municipal ont constaté la disparition de panneaux « Stop » sur le Chemin de la Vie du Cerisier rendant le carrefour dangereux (des véhicules ne s'arrêtent pas malgré la bande blanche sur le sol). Une discussion s'engage sur un éventuel passage en sens unique. M. MERMET précise à l'assemblée que des panneaux Stop sont prévus à l'achat. Dossier à suivre.

✓ Tourterelles et cour de l'école

Malgré la pose de planches pour éloigner les tourterelles de la cour de la maternelle, celles-ci reviennent et leurs fientes salissent la cour de l'école et causent des désagréments. Des solutions

sont à l'étude : utilisation d'un répulsif sous forme de gel, d'ultrasons ou installation d'un filet. La solution d'installation d'un filet est retenue et la pose sera assurée par les employés communaux.

✓ Nettoyage Bibliothèque

La convention entre la Mairie et la Bibliothèque stipule que l'entretien du ménage est à la charge de la mairie. Comme discuté auparavant, il a été décidé que le nettoyage de la bibliothèque sera fait une semaine sur quatre en alternance avec le premier étage (bureau ADMR et cybercentre).

**Le prochain conseil municipal est fixé au
Lundi 15 Juin 2015 à 20 h 00**